

 <p>DA AX</p> <p>DG BL</p>	<p>Instruction</p> <p>ROUTING ORDER FOURNISSEURS REGION TOULOUSAIN</p>	<p>MNT-INST-0444</p> <p>Page - 1/7</p> <p>Version 16</p> <hr/> <p>03/04/2024</p>
---	---	---

1. Table des matières

1.	TABLE DES MATIERES	1
2.	OBJET :	2
3.	DEFINITIONS :	2
3.1.	ROUTINE :	2
3.2.	AOG :	2
3.3.	CIPL :	2
3.4.	FDS :	2
3.5.	COLIS STANDARD :	2
3.6.	MATIERES OU MARCHANDISES DANGEREUSES :	2
3.7.	PACKING LIST :	2
3.8.	PRO FORMA INVOICE :	2
4.	LISTE DES FOURNISSEURS :	3
5.	DEMANDE D'ENLEVEMENT ROUTINE :	3
5.1.	GENERALITES :	3
5.2.	MODE OPERATOIRE :	4
5.2.1.	ORDRE D'ENLEVEMENT :	4
5.2.2.	PREPARATION COLIS :	4
5.2.3.	REMISE COLIS AU TRANSPORTEUR :	4
6.	DEMANDE D'ENLEVEMENT AOG :	5
6.1.	GENERALITES :	5
6.2.	MODE OPERATOIRE :	5
6.2.1.	CONFIRMATION AOG :	5
6.2.2.	PREPARATION COLIS :	5
6.2.3.	DECLENCHEMENT TRANSPORT :	5
6.2.4.	REMISE COLIS AU TRANSPORTEUR :	5
6.2.5.	CAS PARTICULIERS :	5
7.	CONTACTS :	5
7.1.	BOVIS :	5
7.2.	AIR FRANCE INDUSTRIES TOULOUSE :	6
7.3.	CIPL :	6
8.	MATRICE DEMANDE ENLEVEMENT :	7

 <p>DA AX</p> <p>DG BL</p>	<p>Instruction</p> <p>ROUTING ORDER FOURNISSEURS REGION TOULOUSAINE</p>	<p>MNT-INST-0444</p> <p>Page - 2/7</p> <p>Version 16</p> <hr/> <p>03/04/2024</p>
--	--	---

2. OBJET :

La présente instruction décrit le traitement des expéditions au départ des fournisseurs d'Air France Industries situés en région Toulousaine (départements 31, 32 proche, et 82 proche) pour des envois routines et nationaux (France métropolitaine).

Celle-ci s'applique également aux sous-traitants opérants pour le compte des fournisseurs d'Air France Industries. Dans le cas où la présente instruction ne serait pas appliquée par le fournisseur, Air France se réserve le droit de faire supporter le coût du transport à son fournisseur. Ce dernier sera alors tenu responsable des risques de pertes et avaries pendant le transport.

3. DEFINITIONS :

3.1. ROUTINE :

Expédition non urgente / expédition relative à un besoin anticipé.

3.2. AOG :

« Spare parts required for Aircraft On Ground » Situation d'un avion immobilisé au sol par une panne et dans l'impossibilité technique d'assurer un vol.

3.3. CIPL :

Cellule Import et Prestations Logistiques (Rattachée au service MO.LT Air France Industries)

3.4. FDS :

Fiche de Données de Sécurité (FDS) ou Material Safety Data Sheet (MSDS) est un formulaire contenant des données relatives aux propriétés d'une matière dangereuse.

3.5. COLIS STANDARD :

Matériel ou marchandise non dangereux (pas de code UN).

3.6. MATIERES OU MARCHANDISES DANGEREUSES :

Matériel ou marchandise identifiée par un code UN.

3.7. PACKING LIST :

Liste de colisage.

3.8. PRO FORMA INVOICE :

Facture adressée au destinataire qui informe ce dernier de la nature, de la quantité des marchandises, de leur prix ainsi que d'autres caractéristiques (poids, taille, etc....)

Pour être en accord avec les Douanes Françaises, merci de renseigner les informations suivantes :

- Numéro d'HS Code
- Numéro du certificat
- Pays d'origine
- Si des accords réglementés de coopérations douanières sont en vigueur

La facture Pro-Forma n'est pas être utilisée par Air France pour payer le fournisseur. Pour être payé, le fournisseur doit envoyer sa facture originale à l'adresse indiquée sur le bon de commande.

AIRFRANCE INDUSTRIES DA AX DG BL	Instruction ROUTING ORDER FOURNISSEURS REGION TOULOUSAIN	MNT-INST-0444 Page - 3/7 Version 16
		03/04/2024

4. LISTE DES FOURNISSEURS :

Code Astre	Nom fournisseur	Adresse fournisseur
AFAZX	AERTEC	7 bis rue de Caulet, 31300 TOULOUSE
FAKH4	C&D ADDER	12 AV JEAN MERMOZ 31770 COLOMIERS
FAP89	AIR SUPPORT	125 AV DU ROULAGE 32600 PUJAUDRAN
FA1W8	ANTAVIA	ZA grand sud logistique, 82370 CAMPSAS
AFBAX	BARRY CONTROLS AEROSPACE	31 rue Rolland Garros 31700 BLAGNAC
AFAMM	ESAT CAMINADE	4 AV YVES BRUNAUD 31770 COLOMIERS
FARX3	DIEHL AEROSPACE	ZAC ST MARTIN 6 IMP ALICE GUY 31300 TOULOUSE
F6614	ECA AEROSPACE	6 IMPASSE ALICE GUY 31300 TOULOUSE
FANU5	EQUIP'AERO SERVICES	ROUTE DE TOULOUSE 32600 L'ISLE JOURDAIN
FA5N1	GOODRICH AEROSPACE	22 CHEMIN DE LA CRABE, 31300 TOULOUSE
AFKGT	HONEYWELL INT'L SARL	4 AV. SAINT GRANIER 31000 TOULOUSE
F0073	LATECOERE Aerostructure Repair station	MAG 8003 IMPASSE ENTREPOLE 31670 LABEGE
FAU93	MAZERES AERO EQUIPMENT	2 AVENUE CLEMENT ADER 31770 COLOMIERS
F5491	ROCKWELL COLLINS FRANCE	6 AV DIDIER DAURAT 31700 BLAGNAC
MIL65	ROCKWELL COLLINS FRANCE	6 AV DIDIER DAURAT 31700 BLAGNAC
AFD0C	SPHEREA T&S	109 AV GAL EISENHOWER 31100 TOULOUSE
F4957	SAFRAN VENILATION SYSTEMS	ROUTE DE BORDEBASSE 31700 BLAGNAC
F8769	TF ELECTRONIQUES	18 RUE JEAN PERRIN 31000 TOULOUSE
F1958	LIEBHERR AEROSPACE SAS C/o BOLLORE LOGISTICS	11 RUE GUSTAVE EIFFEL 31140 AUCAMVILLE
FAHP0	LATELEC	762 RUE MAX PLANCK CS 57632 31676 LABEGE CEDEX
FAPR1	AIR COST CONTROL	11 RUE DU COMMANDANT COUSTEAU 32600 L'ISLE JOURDAIN
AFLAX	AIRBUS AVIONICS C/O ROCKWELL COLLINS FRANCE SA	6 AV DIDIER DAURAT 31700 BLAGNAC

5. DEMANDE D'ENLEVEMENT ROUTINE :

5.1. Généralités :

- Incoterm : FCA locaux fournisseurs (Incoterm 2020)
- Nom du transporteur : BOVIS (05.34.39.83.33)
- Jours de la prestation : enlèvements du Lundi au Vendredi (1 enlèvement et collecte en même temps par jour)
- Horaires d'enlèvement : défini par BOVIS
- Périmètre d'enlèvement : 40km autour de Toulouse-Blagnac
- Process à utiliser uniquement pour les commandes à destination de CDG, ORY ou TLS.
- Adresses Air France :

CDG :

Pour Equipements Serviceable et Repaired :

AIR FRANCE INDUSTRIES / MS.LR
 ZONE CARGO 8 – SOGARIS
 BAT 2 – SERVICEABLE MATERIALS
 RUE DE LA BELLE BORNE
 93290 TREMBLAY -EN-FRANCE
 FRANCE

 <p>DA AX</p> <p>DG BL</p>	<p>Instruction</p> <p>ROUTING ORDER FOURNISSEURS REGION TOULOUSAINE</p>	<p>MNT-INST-0444</p> <p>Page - 4/7</p> <p>Version 16</p> <hr/> <p>03/04/2024</p>
--	--	---

Pour Equipements Unserviceable :

AIR FRANCE INDUSTRIES / MS.LR
 ZONE CARGO 8 – SOGARIS
 BAT 3 – UNSERVICEABLE MATERIALS
 RUE DE LA BELLE BORNE
 93290 TREMBLAY -EN-FRANCE
 FRANCE

TLS :

AIR FRANCE INDUSTRIES / MT.TK
 USINE LA CROIX DU SUD AR.B01
 ZONE AEROCONSTELLATION
 31700 BLAGNAC
 FRANCE

ORLY Centre Logistique Moteur :

AIR FRANCE INDUSTRIES / MOTEURS
 BATIMENT 34 HENRI FARMAN ARRET 14C
 2 AVENUE DU MARECHAL DEVAUX
 94390 ORLY FRANCE
 FRANCE

5.2. Mode Opérateur :

Merci de bien préciser le numéro de référence AF sur les documents (PO number).

5.2.1. Ordre d'enlèvement :

Remplir la matrice de demande d'enlèvement (voir chapitre 8) et l'envoyer par mail à BOVIS-AFI Toulouse :

- ⇒ belauletta-ext@airfrance.fr,
- ⇒ frgache-ext@airfrance.fr,
- ⇒ humiorin-ext@airfrance.fr
- ⇒ chsiffre@airfrance.fr (Logistique Air France)

En cas de commandes groupées, merci de joindre en annexe la liste de colisage avec les références Air France (PO numbers).

5.2.2. Préparation colis :

- Retirer toutes les anciennes étiquettes des colis.
- Effectuer déclaration de matières dangereuses si nécessaire.
- Etiqueter correctement les colis (notamment si matière dangereuse).
- Joindre aux colis la liste de colisage (packing list) et / ou une « Pro Forma invoice » et la FDS si matière dangereuse.

5.2.3. Remise colis au transporteur :

- Demander au chauffeur la présentation des ordres d'enlèvement.
- Vérifier le nombre de colis.
- Remettre uniquement les colis correspondants aux ordres d'enlèvement.
- Signer l'ordre d'enlèvement (transfert de responsabilité).

N.B : Lors de l'enlèvement, dans le cas où un colis ne serait pas disponible, corriger explicitement l'ordre d'enlèvement présenté par le transporteur (rectifier les quantités et rayer la commande AF concernée).

 <p>DA AX</p> <p>DG BL</p>	<p>Instruction</p> <p>ROUTING ORDER FOURNISSEURS REGION TOULOUSAINÉ</p>	<p>MNT-INST-0444</p> <p>Page - 5/7</p> <p>Version 16</p> <hr/> <p>03/04/2024</p>
--	--	---

6. DEMANDE D'ENLEVEMENT AOG :

6.1. Généralités :

- Incoterm : FCA locaux fournisseurs (Incoterm 2010)
- Horaires de la prestation : 7j / 7j 24h/24h
- Contact Air France : [CIPL](#)
 - ⇒ Mail : mail.cia@airfrance.fr
 - ⇒ Tél : +33 (0)1 41 56 00 00

6.2. Mode Opérateur :

6.2.1. Confirmation AOG :

Seule l'AOG Desk d'Air France Industries pourra déclarer un P/O comme étant "AOG".

6.2.2. Préparation colis :

- Retirer toutes les anciennes étiquettes des colis.
- Effectuer déclaration de matières dangereuses si nécessaire.
- Etiqueter correctement les colis (notamment si matière dangereuse).
- Joindre aux colis la liste de colisage (packing list) et / ou une « Pro Forma invoice » et la FDS si matière dangereuse.

6.2.3. Déclenchement transport :

La CIPL déclenchera le transport AOG correspondant.

6.2.4. Remise colis au transporteur :

- Demander au chauffeur la présentation des ordres d'enlèvement.
- Vérifier le nombre de colis.
- Remettre uniquement les colis correspondants aux ordres d'enlèvement.
- Signer l'ordre d'enlèvement (transfert de responsabilité).

N.B : Lors de l'enlèvement, dans le cas où un colis ne serait pas disponible, Corriger explicitement l'ordre d'enlèvement présenté par le transporteur (rectifier les quantités et rayer la commande AF concernée).

6.2.5. Cas particuliers :

En cas d'absence d'instructions, contacter la CIPL.

Si l'"AOG" n'est pas confirmé par la CIPL dans les 12h00, l'expédition devra être traitée en mode ROUTINE (en suivant le mode opératoire chapitre « 5 »).

7. CONTACTS :

7.1. BOVIS :

Chez AFI Toulouse.

Mails : belauletta-ext@airfrance.fr,
frgache-ext@airfrance.fr,

Tél : 05 34 39 83 33

Fax : 05 34 39 83 20

Responsable Bovis sur le centre de Toulouse.

Hugues Miorin

Mail : humiorin-ext@airfrance.fr,

 DA AX DG BL	Instruction ROUTING ORDER FOURNISSEURS REGION TOULOUSAIN	MNT-INST-0444 Page - 6/7 Version 16 <hr/> 03/04/2024
---	--	--

Tél : 05 34 39 83 04

7.2. AIR France INDUSTRIES TOULOUSE :

Mail : chsiffre@airfrance.fr

Tél : 05 34 39 86.86

7.3. CIPL :

7/7 24H/24

Mail : mail.cia@airfrance.fr

Tél : +33 (0)1 41 56 00 00

 <p>DA AX</p> <p>DG BL</p>	<p>Instruction</p> <p>ROUTING ORDER FOURNISSEURS REGION TOULOUSAIN</p>	<p>MNT-INST-0444</p> <p>Page - 7/7</p> <p>Version 16</p> <hr/> <p>03/04/2024</p>
---	---	---

8. MATRICE DEMANDE ENLEVEMENT :



DEMANDE D'ENLEVEMENT

A envoyer par mail à : belauetta-ext@airfrance.fr,
humiorin-ext@airfrance.fr,
frqache-ext@airfrance.fr,
chiffre@airfrance.fr.

*Une copie de la demande devra être conservée afin d'établir les éventuelles réclamations
DONNEUR D'ORDRE

Nom du demandeur :
Société :
N° Téléphone :

ENLEVEMENT

Nom de la personne à contacter : Téléphone:
DELIVERY Number P/O Number
Adresse d'enlèvement :
Code postal : Ville :
A effectuer le : Matin : ou Après-midi :

Nombre de colis : Poids total :
Nombre de palettes : Dimensions:

*Limites maximales autorisées (4m3, ou 3 pal 80*120, ou 2 pal 100*120, ou 3m de longueur, ou 1 tonne par Destinataire)

Numéro d'identification UN : _____ / _____ / _____ / _____ / _____

*Obligatoire pour les marchandises dangereuses

Rappel réglementation MD :

Enlèvement de marchandises dangereuses = l'expéditeur a la responsabilité de :

- 1) renseigner le numéro d'identification UN sur la demande d'enlèvement
- 2) vérifier la conformité réglementaire ADR de l'emballage, du marquage et de l'étiquetage
- 3) remettre au chauffeur une déclaration de transport de marchandises dangereuses conforme à la réglementation ADR

Fournisseur :

Nom	Signature
-----	-----------

Transporteur :

Nom	Signature
-----	-----------

ATTENTION :

L'enlèvement ne sera effectué que si toutes les rubriques ont été renseignées et que si les colis sont emballés et identifiés correctement

En cas de commandes groupées, la liste de colisage avec les références Air France (PO numbers) peut être jointe en annexe.